



Déclaration liminaire CAPD du 12 décembre 2017

Pour cette CAPD, principalement orientée vers les promotions de ce début d'année, première vague dans le cadre du PPCR, le SE-Unsa a choisi d'orienter sa déclaration vers d'autres sujets importants du moment comme ceux posés dans le cadre des questions préalables dont vous avez été destinataire.

Toujours actuelle, la demande des référents handicap et informatique du département de la Loire qui veulent savoir s'ils vont recevoir de votre part l'assurance d'un versement unique et équitable d'une indemnité de 2500€ annuelle prévue par le nouveau régime indemnitaire ?

Dans le cadre des cohortes de promus, pouvez-vous nous donner précisément les critères retenus suite au groupe de travail pour départager les promouvables lors des accélérations de carrière dans le cadre du PPCR ?

Le PPCR pose beaucoup de questions aux collègues, qu'avez-vous prévu à ce niveau pour que les collègues reçoivent des réponses ?

Le SE-Unsa se fait le relais auprès des personnels des informations relatives à leur carrière et espère trouver en notre administration un appui fiable.

Plus directement en lien avec les conditions d'exercice :

Problème récurrent des difficultés de nombreux collègues dans la gestion d'élèves hautement perturbateurs. Les solutions proposées actuellement par les pôles ressources ne semblent pas répondre suffisamment aux attentes des équipes et souvent c'est une seconde culpabilisation qui est vécue par ces dernières devant l'échec de la prise en charge de ces élèves... Comment épauler au mieux ces collègues et répondre à ce mal-être grandissant au travail ?

L'appui des établissements spécialisés semble une priorité, la notion de dispositif est essentielle à creuser avec des coopérations amplifiées avec la médecine scolaire, le RASED avant de se tourner vers les ITEP, SESSAD et autres secteurs de soins.

Mais attention à la demande qui va être faite aux écoles et établissements de l'éducation spécialisée, suite aux injonctions ministérielles de développer des unités d'enseignement externalisées qui vont solliciter les écoles et établissements déjà en difficulté parfois. L'école inclusive a besoin de sérénité pour fonctionner au mieux.

Alors que la charge de travail des directrices et directeurs s'accroît fortement depuis cette rentrée en raison notamment de la suppression progressive des aides à la direction, le SE-Unsa déplore l'initiative de certaines circonscriptions qui, depuis octobre, demande un relevé mensuel des effectifs des écoles.

Ce document va à l'encontre de « l'allègement des tâches de direction » et démontre un manque de confiance envers les collègues directeurs et directrices. Outre le fait que toutes ces informations

sont déjà reportées en temps réel sur Base élèves 1er degré et sur le registre de l'école, que des prévisions d'effectifs sont déjà effectués en novembre puis au printemps, quel intérêt ce document revêt-il ?

Nous vous rappelons, monsieur l'inspecteur d'académie, que pour le SE-Unsa, l'intérêt des élèves et des enseignants doit être premier.

C'est pour cela que nous invitons nos collègues directeurs et directrices à prioriser les tâches à destination des élèves et des enseignants et à répondre aux demandes institutionnelles par :

« Sans aide administrative, je ferai quand je pourrai. »

Pour le SE-Unsa les représentants des personnels en CAPD

Bertrand BOIRON, Géraldine BONNAVION, Marion DURON-ANELLI, Valérie CROS, Jérôme DAILCROIX, Valérie VIAL